



Contrat en alternance

L'alternance articule formation à l'université et expérience professionnelle dans le cadre d'un contrat de travail et confère à l'étudiant·e le statut de salarié·e.

2 types de contrats d'alternance sont possibles :

- [Le contrat de professionnalisation](#)
- [Le contrat d'apprentissage](#)

Être étudiant·e et salarié·e, quels sont les avantages ?

- Une rémunération en fonction de l'âge et du niveau de formation
- Un statut de salarié (droits sociaux, aide la Région...)
- Un accompagnement par un·e tuteur·rice ou un maître d'apprentissage
- Une expérience professionnelle

Retrouvez les formations proposées en alternance sur le site du [Service Formation Continue & Alternance](#).

Contact

Service formation continue & alternance - Secrétariat des alternances

Bâtiment I

Place du Recteur Henri Le Moal

35043 Rennes

sfca-alternance@univ-rennes2.fr

02 99 14 20 62

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30 -17h00

Mardi : 13h30 -17h00

Mercredi : 9h00 -12h15

Jeudi : 13h30 -17h00

Vendredi : 13h30 -16h30

À voir aussi

- [Site du SFCA](#)